



Hyères les Palmiers le, 10 DEC. 2015

*Le Député-Maire*

Monsieur Jean-Jacques GASTALDI  
Villa 3 – 259 Chemin Macany  
83400 HYERES

**N/Réf** : JPG/BB/CL/vf n° : 150506  
**Objet** : Impact du PLU sur le Roubaud

Monsieur le Président,

Votre courrier cité en objet, a attiré toute mon attention et je souhaite vous apporter les réponses sollicitées afin que vous puissiez les transmettre à l'ensemble des adhérents de vos CIL respectifs.

Je relève dans votre demande une double question qui porte d'une part, sur la capacité du Roubaud à recevoir les eaux de ruissellement des futures constructions sur le Bassin Versant, et d'autre part sur les effets de l'augmentation du niveau de la mer à moyen terme.

Je tiens à confirmer, conformément à ce que j'ai déjà indiqué lors des réunions de préparation du PLU ou de suivi des inondations, que chaque mètre carré supplémentaire imperméabilisé sur la commune fera l'objet d'une compensation de l'imperméabilisation par la création de bassin de rétention ou d'ouvrage approprié suffisamment dimensionné.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de ces ouvrages est réalisé dans le cadre des instructions des autorisations d'urbanisme et permet déjà aujourd'hui de compenser l'imperméabilisation pour les projets importants.

La conséquence est un débit rejeté, sur ces parcelles imperméabilisées, équivalents au débit qui serait rejeté si la parcelle était conservée à l'état naturel.

Mais, au-delà de cette règle, que j'ai souhaitée pour la protection de mes administrés, j'ai aussi lancé une étude du Schéma Directeur de ruissellement afin que soient appréhendées les caractéristiques particulières de chaque cours d'eau et fossé pour permettre une protection optimisée par rapport à la seule imperméabilisation des parcelles.

Par ailleurs, je vous précise aussi que la commune d'Hyères fait l'objet d'un suivi particulièrement précis pour l'érosion de son trait de côte ainsi que pour l'évolution envisagée du niveau marin à moyen terme et que l'ensemble des préconisations connues face à ces éléments climatiques est intégrée dans les études d'aménagement du secteur littoral notamment.

Je vous confirme, au regard de ces éléments, que la problématique inondation est totalement prise en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Vous formulez aussi dans votre courrier deux propositions : pour la réalisation d'une étude d'une part et pour la création d'une commission spécifique Roubaud, d'autre part. J'ai le plaisir de vous indiquer que je suis très favorable à ces deux propositions.

- Le Schéma Directeur évoqué ci-dessus est une première étude de caractérisation de la problématique qui va s'associer, afin d'apporter l'ensemble des solutions de protection, à la démarche de Plan d'Action et de Prévention Contre l'Inondation (PAPI) dont j'ai demandé à TPM qui est le futur gestionnaire de la compétence inondation sur le Roubaud, d'anticiper la préparation pour la protection des hyérois.

- La commission Roubaud sera créée afin d'être associée à cette démarche de PAPI et de permettre au-delà de la concertation, l'émulsion des solutions de protection. Dès la mise en œuvre de la démarche de PAPI vous serez chacun sollicité afin d'intégrer ladite commission.

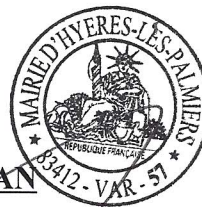
Enfin, je vous confirme qu'en plus des travaux de réhabilitation des berges déjà entrepris en urgence et des entretiens de curage et faucardage importants menés sur le Roubaud et les réseaux adjacents, j'ai demandé à mes services de tout mettre en œuvre pour apporter une réponse satisfaisante à la problématique d'avaloirs des rues Edith Cavell, Gustave Roux et du Gros Pins.

À cet effet, des travaux seront engagés dans le courant du premier trimestre 2016 pour améliorer la situation.

Vous connaissez mon attachement à la protection des hyérois ainsi qu'à la résolution rapide des problématiques et des doléances indiquées par les administrés hyérois. Je suis persuadé de votre adhésion à l'ensemble des démarches que je mène pour les hyérois et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

**Le Député-Maire**

  
**Jean-Pierre GIRAN**



**DESTINATAIRES :**

Mme BLONDEAU : CIL Olbius Riquier

Mme BURKI : CIL de la Bayorre

Mme MARTIN : CIL de la Gare

Mme RICHARD : CIL des Quartiers Est

M. DRAPERI : CIL des Nartettes

M. DURAND : CIL Godillot

M. SOUCHELEAU : CIL de Costebelle

M. GIRARDO : CIL de l'Aguade